

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2018 A 19 HEURES 30

Présents : M.GAUDUCHEAU - D.MARIONNEAU M.COTTEREAU - -
M.P.GABILLEAU - J.FERRAND – C.BIRON - A.S.DE JESUS – F.GLUMINEAU -
S.GRAY - F.LAMY - L.PACREAU - Ph.TESSIER - H.MOLINARI - P.Y.DREILLARD -
H. BEAUDOUIN

Absents excusés : C.DANIAU ayant donné procuration à H. BEAUDOUIN
L.GENTREAU ayant donné procuration à M. TESSIER

Secrétaire : H. BEAUDOUIN

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2018. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) COMPTE DE GESTION 2017

Madame Marie-Paule GABILLEAU donne le résultat des comptes de gestion 2017 établis par Monsieur le Comptable du Trésor.
Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Madame Marie-Paule GABILLEAU, adjointe, présente les comptes administratifs 2017 des divers budgets :

- Budget principal
- Assainissement
- Communal de Noailles

Ceux-ci font apparaître les chiffres réalisés en 2017 ainsi que les résultats de l'exercice, ils sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire s'étant retiré.

3) CONTRAT ASSOCIATION AVEC ECOLE PRIVEE

Monsieur le Maire rappelle au CM l'historique du contrat d'association passé en accord avec les services de l'Etat, concernant la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée dans la limite du coût de revient d'un élève de l'école publique.

Pour 2017, les dépenses de l'école publique s'élèvent à 107 021,19 € pour 140 élèves soit 764,44 € par élève.

Monsieur le Maire propose d'allouer pour l'année scolaire 2017/2018 :

- 75% de 764,44 € = 573,33 € X 100 élèves = 57 333 €

Après vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le versement de la somme de 573.33 € par élève soit 57 333 € pour 100 élèves.

4) FOURNITURES SCOLAIRES

Monsieur le maire demande au conseil municipal de revoir le montant alloué en participation aux fournitures scolaires pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal décide le maintien de la somme allouée en 2017 soit 43 € par élève des écoles publique et privée pour l'année 2018

Soit pour l'école publique : 140 élèves x 43 € = 6020 €

Pour l'école privée : 100 élèves x 43 € = 4300 €

5) SUBVENTION ACQUISITION DRAPEAU « DEVOIR DE MEMOIRE »

Monsieur le Maire fait connaître que ce drapeau « Devoir de Mémoire » est acquis par l'association UNC Soldats de France pour un coût de 894 € TTC. Il sera remis lors de la cérémonie du 8 mai prochain.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental verse une subvention de 450 €, la Région verse la somme de 350 € et reste à charge la somme de 94 €. La commune versera une subvention correspondante. Accord du CM.

6) SUBVENTIONS 2018

Madame Marie-Paule GABILLEAU présente le tableau des subventions proposées par la commission des finances

Le conseil Municipal validera les subventions lors de la prochaine réunion de conseil avec le vote du budget

7) GARANTIE D'EMPRUNT POUR VENDEE HABITAT

Vendée Habitat a contracté un emprunt de 192 227 € pour réaliser des travaux aux Foyers Soleil sur une durée de 18 ans au taux du livret A. Vendée habitat sollicite la garantie de la commune à hauteur de 30 % et à 70% pour le département. Accord du CM.

8) CONVENTION SYDEV MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire indique que le SYDEV procède à la rénovation et la remise à niveau de l'éclairage public. Pour 2018 l'estimation de travaux s'élève à la somme de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC sachant que le SYDEV participe à hauteur de 50 %, le montant à charge de la commune s'élève à 5 000 € HT pour l'année 2018. Accord du CM.

9) CONVENTION SYDEV AMENAGEMENT AIRE CAMPING CAR

Monsieur le Maire rappelle la décision d'aménager une aire de camping-car sur la zone du Pigré. A cet effet, le SYDEV a été contacté pour réaliser les travaux d'éclairage public et la fourniture des matériels accessoires à cette infrastructure. Le coût des travaux neufs s'élève à la somme de 18 969 € HT et la fourniture à 17 909 €. Monsieur le Maire précise que le SYDEV participe à hauteur de 30% sur les travaux de réseaux, la part de la commune sera de 13 278 € plus la fourniture des matériels 17 909 € soit un total de 31 187 €. Accord du CM.

Les travaux devant être réalisés pour une ouverture au 1^{er} mai 2018.

10) VENTE DE SIEGES SALLE DU COTEAU

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de l'ancienne salle de spectacles et la demande d'acquisition des sièges de cette salle. Il demande au CM de bien vouloir fixer un prix de vente. Le CM décide le prix à 10 € le siège.

11) CONTRAT AVEC LA POSTE POUR AUDIT DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle les nouveaux services apportés par la Poste auprès des

collectivités locales, en particulier les audits réalisés sur les voiries communales. Ce diagnostic s'effectue avec la société GEOPTIS avec enregistrement du réseau par vidéo. Ce recensement exécuté, une analyse est faite, restituée à la commune et sert de base pour la programmation de travaux.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention avec la Poste.

12) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Trois déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente d'une maison 9 rue des Jardins appartenant à Mr NEUSIUS et Mme ROLLAND Viviane
- Vente d'une maison 17 Rue du Le Clos Saint Père appartenant à Mme POULAIN Nicole
- Vente d'un terrain rue du Muguet appartenant aux Consorts LEMAIRE

La commune renonce à son droit de préemption pour ces trois déclarations

13) DIVERS

- Une enquête publique a eu lieu du 18 janvier au 17 février 2018 concernant les travaux de restauration et d'entretien des rivières sur le CTMA du Lay aval, avis favorable du CM

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le Mardi 27 mars 2018 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20 mn.

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU

